

**Discours de M. Cyrille LE VELY Secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne
Assemblée générale de l'association des maires ruraux de Seine-et-Marne**

Seul le prononcé fait foi

Mardi 3 décembre 2019

Monsieur le président de l'association des maires ruraux de Seine-et-Marne,

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Monsieur le Président du Conseil départemental,

Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux et départementaux,

Monsieur le Président de l'Union des Maires et des Présidents d'EPCI de Seine-et-Marne,

Monsieur le représentant de l'association des maires ruraux de France,

Mesdames et Messieurs les maires,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le président DEYSSON, pour votre invitation et vous dire que c'est toujours un honneur, et un plaisir pour un représentant de l'État de conclure les travaux d'une séance de réflexions et d'échanges aussi riche que celle qui vient de marquer cette assemblée générale.

Je dois vous faire part à cet égard de tous les regrets de Madame le Préfet qui ne pouvait pas être à vos côtés ce soir du fait d'autres engagements à Paris.

Elle m'a chargé de la représenter et de vous assurer du soutien de l'État dans les différents projets que votre association pourra proposer au bénéfice des territoires ruraux de notre département de Seine-et-Marne qui font l'objet, comme vous le savez, de notre plus grande attention.

En conclusion de ces travaux, je voudrais aborder 3 sujets qui sont au cœur de vos préoccupations.

Je reviendrai tout d'abord rapidement sur la Santé qui a déjà été abondamment évoquée, je voudrais dire ensuite un mot de l'accès aux services publics, avant de rappeler dans un troisième temps toute la place nécessaire de la culture dans les territoires ruraux.

1- Concernant tout d'abord le thème de la Santé, les représentantes de l'agence régionale de santé et de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie se sont déjà largement exprimées sur la stratégie de l'État en matière de soutien local. Je crois utile de rappeler les récents propos du chef de l'État dans son intervention au congrès national des maires et des présidents d'intercommunalités le 19 novembre dernier.

Le président de la République a salué vos initiatives et votre action, Mesdames et messieurs les

maires, en faveur de la construction de réseaux de proximité qui ont permis de faire émerger, dans de nombreuses communes des maisons de santé.

Nous savons que l'émergence de tels projets demande beaucoup d'énergie elle constitue une prise de risques tant que les locaux n'ont pas été occupés par le nombre de professionnels attendus.

L'État en Seine-et-Marne vous accompagne et vous soutient dans cette démarche avec de très belles réussites et des aventures humaines réconfortantes comme, par exemple, dans ces communes où des médecins de famille, comme on disait il n'y a pas si longtemps, décident de reprendre du service pendant quelque mois pour aider à la mise en œuvre d'un projet.

Alors en même temps, on sait que la reconquête des déserts médicaux qui, pour le coup concernent à la fois les territoires ruraux et urbains, va demander du temps. Le temps qu'il faut pour former les étudiants qui vont entrer désormais en plus grand nombre dans les facs de médecine avec la fin du numerus clausus. C'est vrai que c'est long 10 ans, qu'il va falloir continuer à gérer la pénurie et faire preuve de pragmatisme et d'ingéniosité sur les territoires. Il n'y a pas de solution miracle sur étagère en ce domaine, vous en êtes bien conscients.

Mais dans ce contexte, toute initiative telle que celle des communautés professionnelles territoriales de santé permettant d'améliorer l'organisation des soins de proximité doit être soutenue. On peut comprendre un certain découragement et une certaine colère, **oui ces initiatives sont parfois perçues comme des sparadraps**, comme je l'ai entendu il y a tout juste une semaine à Melun lors de la réunion organisée par l'ARS et la CPAM.

Mais l'ensemble de ces initiatives rendues possibles par le plan Santé 2022, mises bout à bout, vont permettre aux professionnels de mieux se consacrer à leur mission de soin... **En clair de dégager plus de temps pour leurs patients**. Ces communautés seront également le support d'un filet qui fera plus de place à la prévention et prendra en compte ces 15 % de Français qui n'ont toujours pas aujourd'hui déclaré de médecin référent.

En tant que maire d'une commune rurale, je sais que vous vous devez de mettre beaucoup de pragmatisme dans votre action quotidienne. Beaucoup d'entre vous savent qu'il n'y aura pas de retour en arrière dans bien des domaines, le modèle des trente glorieuses que nous sommes nombreux dans cette salle à avoir connu ne ressuscitera pas.

Il nous faut réinventer et beaucoup d'entre vous sont prêts à expérimenter avec les professionnels et les opérateurs, de nouvelles solutions, à s'engager dans différentes formules telles que la télémédecine encore peu répandue, pour maintenir et développer des services de qualité sur leur territoire.

Pouvoirs publics, professionnels, nous devons continuer de nous mobiliser sur ce thème et travailler ensemble pour résoudre progressivement la fracture médicale qui affecte notre territoire.

Vous pouvez compter sur le soutien du Préfet et de l'ensemble des services de l'État pour vous accompagner dans vos projets, la DETR et la DSIL qui représentent chaque année dans notre département respectivement 13 et 12 M€ de soutien à l'investissement, dont près d'un million et

demi pour les contrats de ruralité, sont mobilisées pour accompagner vos projets de développement. Je peux citer par exemple la CC des 2 Morins pour la création d'un pôle pluridisciplinaire à la Ferté Gaucher qui a été soutenue à hauteur de 435 000€ et la CC du Provinois pour la création d'une maison médicale à Sourdon qui a été soutenue à hauteur de 90 000€)

2- Ceci m'amène au second point que je souhaitais aborder, un thème connexe à celui de la désertification médicale ; c'est celui de la présence des services publics en milieu rural.

Là encore nous devons travailler avec pragmatisme et **inventer**, car en ce domaine non plus il n'y aura pas de retour au modèle des 30 Glorieuses.

Mais nous ne sommes pas démunis, loin s'en faut, pour rendre un service de qualité aux usagers avec des outils que nous a apporté la dématérialisation.

Je pense en premier lieu à vos mairies qui, il faut le rappeler, constituent le premier niveau de service public local. Nous avons mis en place ensemble il y a maintenant un peu plus de 2 ans, un nouveau processus de recueil et de traitement des demandes de titres, cartes d'identité et passeports.

Il a fallu changer les habitudes et il vous a été demandé, c'est vrai, de mobiliser du personnel pour assurer ce service.

Ce dispositif fonctionne aujourd'hui à plein régime. Notre département dispose de 80 stations réparties sur l'ensemble du territoire et ce chiffre va encore augmenter aux premiers jours de l'année prochaine avec l'installation de 3 nouvelles stations dont une à **Donnemarie Dontilly** sur le territoire de la communauté de communes de La Bassée Montois.

Cet équipement est totalement intégré à notre objectif de maintenir un maximum de services en milieu rural.

A cet égard, je voudrais vous faire part d'une expérience dans mon précédent poste dans le Morbihan. Une petite commune de 1700 habitants, plutôt que de restreindre l'accueil des seuls usagers locaux, a fait de cet équipement un outil de développement territorial en drainant les usagers de l'agglomération nantaise. Ces usagers ont été de plus en plus nombreux à repérer cette possibilité d'effectuer, moyennant un temps de trajet raisonnable, des démarches plus rapidement que dans la métropole régionale, avec le petit bonus d'un accueil apaisé dans un bourg touristique. C'est aussi cela l'agilité territoriale.

En parallèle se sont développées depuis leur généralisation en 2013, les maisons de service public, les MSAP qui sont appelées à s'intégrer d'ici 2022 dans le nouveau dispositif des **Maisons de France Services**. Notre département a très vite compris l'intérêt de ce concept de mutualisation de l'offre de services aux usagers et il est le plus avancé de la région avec 23 MSAP labellisées.

Le Premier Ministre nous demande d'aller plus loin, avec le **déploiement des Maisons France Services**. Il s'agit d'une refonte du système des MSAP existant, avec un saut qualitatif dans le panier de services et le niveau de formation des agents d'accueil. Avec cet outil, nous pouvons redéployer le service public là où sont les besoins, prioritairement dans les cantons ruraux et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En Seine-et-Marne, 3 propositions du préfet ont déjà été retenues par le CGET, le 16 novembre dernier, pour être homologuées en janvier 2020, dont l'une concerne le territoire de la Brie Nangissienne.

Nous devons travailler ensemble pour couvrir progressivement l'ensemble du territoire d'ici 2022 en installant au minimum une Maison dans chaque canton, comme le souhaite le président de la République, afin que tous les usagers disposent d'un tel équipement à moins d'une trentaine de minutes de leur domicile.

D'une manière plus générale, l'Etat n'est pas resté immobile face à la problématique de la désertification des centres-villes et des petites communes. La revitalisation de ces lieux essentiels pour la vie sociale, économique et culturelle de nos territoires s'est renforcée avec le programme action Cœur de Ville dans lequel se sont engagées 6 villes de notre département. Nous serons appelés à mettre en œuvre en 2020 un nouveau programme appelé « Petites villes de demain ».

Il s'agit d'une initiative à l'attention des communes de moins de 20 000 habitants avec l'ambition de révéler le potentiel des petites villes. Ce programme se déploiera au second semestre de l'année prochaine, après les élections municipales, et nous amènera à travailler ensemble.

3- Je me souviens que les maires ruraux de France réunis en Assemblée générale à Najac le 7 avril dernier, avaient cité un certain nombre de grands thèmes de travail et que parmi ceux ci, on trouvait en bonne place celui de la Culture.

C'est le troisième et dernier point que je voulais aborder ce soir.

La Seine-et-Marne est riche de son patrimoine culturel. Quelques chiffres suffisent à illustrer les nombreux gisements de cette richesse : 597 monuments historiques protégés, 100 sites classés et inscrits, 20 sites patrimoniaux et 6 jardins remarquables, 20 musées de France, 4 Maisons Illustres et, bien entendu, les sites majeurs de Fontainebleau et de Provins classés au patrimoine mondial de l'UNESCO. L'État consacre 3 millions d'euros chaque année au patrimoine de la Seine-et-Marne, et un effort particulier est encore envisagé pour 2020.

La DRAC dispose par ailleurs depuis 2018 d'un Fonds incitatif et partenarial pour les monuments historiques situés dans les communes à faibles ressources. Notre département en bénéficie pleinement avec près d'1 million d'euros attribué aux petites communes en 2018 et en 2019. Je voudrais également rappeler qu'en termes de rénovation des monuments protégés, le préfet a la possibilité d'accorder une dérogation au taux de participation minimal du maître d'ouvrage. Nous avons évoqué cette possibilité, vous vous en souvenez, M le Président, il y a quelques mois.

L'État accompagne également le développement de projets de nature à réduire les inégalités culturelles territoriales, avec par exemple la création de résidence d'artistes, dont nous avons des exemples dans le **Parc naturel régional du Gâtinais**, où un atelier de jeunes architectes paysagistes s'est implanté en 2018. Il y a encore ces 6 résidences d'artistes pour le développement de l'éducation artistique et culturelle dont bénéficient la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie, la communauté de communes du Provinois, celles de la Brie Nangissienne, de Moret-Seine-et-Loing, du Pays Créçois et des Deux Morins.

D'autres cadres peuvent être réfléchis dans les territoires non couverts. La DRAC est à votre disposition pour construire avec vous ce genre de projets.

J'attire aussi votre attention sur *l'Atlas culturel de la grande couronne*, édité en 2018 par la DRAC, le Conseil régional et l'Institut d'aménagement et d'urbanismes, qui est un outil précieux mis à votre disposition pour établir le diagnostic culturel de votre territoire. Cet atlas est en accès gratuit et illimité sur le site internet de la DRAC.

Pour conclure mes propos, Mesdames et messieurs, je voudrais rejoindre beaucoup d'entre vous qui font le constat que l'on ne conduit plus les affaires d'une commune comme on le faisait encore il y a un ou deux mandats. L'un d'entre vous me disait il y a quelques jours qu'il observait une mobilité de plus en plus forte des habitants, beaucoup s'installant pour une durée moyenne de 8 ans sur la commune.

Et pourtant, je reprendrais volontiers les propos de notre ministre de la Culture, Franck RIESTER en septembre dernier en clôture du 58ème congrès des maires de Seine-et-Marne, selon lesquels je cite, « Vous continuez à incarner pour nos concitoyens le visage de la République au quotidien ».

Les actes du Grand débat ont montré l'attachement viscéral des Français à leur maire et la nécessité de consolider à tout prix cet échelon de proximité par un ensemble de dispositions réunies dans une loi. C'est tout l'enjeu du projet de loi « Engagement et proximité » dont l'examen commence tout juste à l'assemblée nationale après un premier passage au sénat.

Ce texte qui a été abondamment commenté, incarne une prise de conscience et une volonté de donner aux élus de terrain qui sont aux avant-postes de la République des moyens plus solides pour exercer leur mission au service de l'intérêt général.

Je suis certain que ces mesures, même encore imparfaites pour certaines, permettront d'ouvrir une nouvelle page dans l'exercice de vos mandats. Je pense bien évidemment à toutes celles et ceux qui ont décidé de solliciter une nouvelle fois le suffrage de leurs concitoyens et à ceux qui feront pour la première fois cette expérience.

Quant à celles et ceux qui ont choisi de ne pas y retourner, nous leur adressons toute notre reconnaissance pour le travail accompli, au service de leur commune et de leurs habitants, mais je crois que le président Deysson a justement prévu de s'adresser à eux dans un message de conclusion, je vais donc lui céder la parole.

Mesdames et messieurs, je vous remercie.